

N22/02 – 27 juin 2011

## **Délégation de service public – gestion déléguée du Ponant : présentation du rapport d'activité de l'exercice 2010**

**Le rapporteur,**

☞ rappelle que le conseil municipal a confié la gestion et l'exploitation du Ponant à CITEDIA dans le cadre d'une délégation de service public (5 ans), dont le terme arrivera à échéance le 31 décembre 2014.

Ce rapport, annexé à la présente, comprend, conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, les comptes de l'exercice considéré ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

☞ présente aux membres du conseil municipal le rapport de CITEDIA sur la gestion et l'exploitation du Ponant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

*Vu l'examen de ce dossier par la commission mixte « culture » et « vie associative », qui s'est réunie le 15 juin 2011 ;*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE :**

du rapport qui lui a été présenté.